



La réorganisation des activités d'élevage en Vésubie-Roya

Jacques J. Lasseur, Laurent Garde, Anne-Laure Gouty

► To cite this version:

Jacques J. Lasseur, Laurent Garde, Anne-Laure Gouty. La réorganisation des activités d'élevage en Vésubie-Roya. Séminaire technique, Jun 2006, Aix-en-Provence, France. hal-02756087

HAL Id: hal-02756087

<https://hal.inrae.fr/hal-02756087>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La réorganisation des activités d'élevage en Vésubie-Roya

J.Lasseur¹, L. Garde², A.L. Gouty²

Notre étude concerne l'analyse des conséquences de la présence de meutes de loup sur la transformation des systèmes d'élevages ovins résidents. Les vallées de la Vésubie et de la Roya ont été retenues pour cette étude. En effet, les troupeaux y sont soumis au risque de prédation de manière continue depuis maintenant plus de dix ans. Outre l'ancienneté de la prédation, le caractère très pastoral de ces élevages, avec une durée de pâturage des troupeaux d'au moins 10 mois par an, les rend très exposés aux risques de prédation. Nous avons fait l'hypothèse que cette forte sensibilité à la prédation de ces élevages couplée à une pression de prédation forte nous permettrait d'identifier des points d'achoppement entre élevage et présence des loups qui gardent un caractère généralisable, même s'ils ne se manifestent pas avec la même vigueur dans d'autres contextes.

Il s'agissait d'une part d'analyser comment à l'échelle locale est posée, par les éleveurs la question de l'avenir de l'élevage et sont envisagés les changements à moyen terme touchant aux structures et appareils de production : la pérennité de l'élevage ovin ou de certains systèmes d'élevage est-elle en cause ? D'autre part, nous nous sommes intéressés à des changements à plus court terme concernant les pratiques d'élevage. En particulier, comment les propositions concernant la protection des troupeaux remettent-elles en cause ou non ces pratiques ?

A. Contexte, problématique et méthode.

1. L'évolution de l'élevage dans les vallées de Vésubie et Roya

Encadré 1 : Evolution de l'élevage sur les cantons de Roquebilière, Breil sur Roya et Tende, entre 79 et 2000.

Le recensement agricole (R.A.) de 2000 dénombre pour les cantons de La Bollène-Vésubie, Breil-sur-Roya et Tende une quarantaine d'éleveurs ovins et un cheptel avoisinant 10000 brebis. Entre les deux recensements de 1988 et 2000 qui encadrent l'arrivée du loup sur le secteur étudié (1992), l'évolution de l'élevage ovin local est très proche de ce qui se passe sur l'ensemble du département des Alpes Maritimes (encadré 1). A savoir une diminution du nombre des exploitations ayant des ovins (-45 %) et l'augmentation de la taille des troupeaux qui passe de 120 à 190 brebis en moyenne. Si l'on analyse les évolutions sur une période plus longue, en intégrant le R.A. 1979, il apparaît que la dynamique de développement de l'élevage ovin a été différente. Entre 1979 et 1988, au niveau du département, le nombre d'élevages était en diminution marquée (-20 %) et les effectifs ovins relativement stables. A l'inverse, sur la zone d'étude, sur cette période le nombre d'exploitations ovines s'est accru (+ 10 %) et le cheptel a augmenté de 32%. Cette évolution a été particulièrement marquée pour le canton de Breil et dans une moindre mesure dans le canton de Roquebilière. Evolution d'autant plus remarquable si l'on observe en parallèle les évolutions concernant l'élevage bovin. Celui-ci est en effet en déclin sur toute la période sur la zone d'étude de manière similaire à ce qui se passe au niveau du département : le déclin est particulièrement brutal

¹ INRA-SAD, Unité d'écodéveloppement, dom. St Paul, 84914 Avignon cedex 9

² Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée

entre 1979 et 1988, période correspondant au démantèlement de la filière laitière des Alpes-Maritimes.

Le développement de la prédation à partir du milieu des années 90 a concerné une population d'éleveurs relativement jeune, ayant souvent assuré une reconversion de l'élevage bovin vers l'élevage ovin à l'occasion de la reprise d'exploitation. Il s'agit donc, avant l'arrivée du loup, d'un contexte de « professionnalisation » d'un élevage ovin sédentaire avec fort accroissement de la taille des troupeaux et transfert de l'activité d'élevage bovin laitier vers l'élevage ovin viande. Cette dynamique se trouve ainsi à l'opposé de certaines pistes d'adaptation évoquées pour faire face à l'arrivée du loup : développement de l'élevage bovin laitier ou conversion vers de petits troupeaux ovins de type laitier comme la région des Abruzzes souvent citée en référence en matière de cohabitation élevage-prédateur.

2. La question du changement de pratiques d'élevage.

Les questions de l'inadaptation des pratiques d'élevage aux nouvelles conditions créées par la présence du loup ou à l'inverse l'inadaptation des mesures de protections aux systèmes d'élevage existant sont au centre des débats concernant les possibilités de cohabitation entre élevage et loup. La question du couchage libre des animaux *versus* l'adoption de parcs de nuit nous semble un bon exemple. Pour peu que l'on aborde la question du changement de pratique dans une logique de « transfert de connaissances », ce débat est vite tranché : il suffit de substituer à une façon de faire inadaptée « la » bonne pratique. Deux catégories d'éleveurs sont alors distinguées : ceux qui font des efforts pour s'adapter en adoptant les préconisations et les autres. Il s'agit alors auprès de cette catégorie de récalcitrants d'user d'un pouvoir de conviction suffisant, au besoin en stigmatisant leurs pratiques (on parle ainsi, par exemple, de troupeaux divagants), voire d'envisager des moyens coercitifs tel le conditionnement du remboursement des animaux victimes de prédation à l'adoption de mesures types.

Pour dépasser les blocages ainsi exacerbés, il nous semble plus porteur de considérer cette question de cohabitation avec les loups et plus généralement les questions d'environnement comme des éléments qui renvoient aux agriculteurs des questions en terme de redéfinition du sens de leurs activités (Leguen et Sigwald, 1999, Lémery, 2003). Ceci donne alors lieu à un travail de reconstruction qui s'opère au sein même de la profession et en interaction avec les acteurs impliqués dans l'environnement. Cette reconstruction contribue aux différents arbitrages vis-à-vis de pratiques que les éleveurs opèrent entre ce qu'il leur semble possible, souhaitable, ou inenvisageable de mettre en œuvre. Comprendre ce que signifie telle ou telle pratique et sa redéfinition en regard d'une part, des cohérences, ou systèmes de pratiques, que les éleveurs élaborent et d'autre part, en regard du sens qu'ils donnent à leurs activités, nous semble un passage obligé pour favoriser l'émergence de nouvelles façons de faire. Nous allons aborder cette question du changement de pratiques à partir d'enquêtes auprès des éleveurs visant à identifier les relations que les éleveurs établissent entre leurs pratiques, les normes locales et leurs différentes idées du métier.

3. Méthode d'étude.

Nous avons rencontré 15 éleveurs (dont 6 constituant 3 GAEC). Cet échantillon représente environ 50 % des éleveurs de la zone. Nous avons cherché à balayer un maximum de diversité de situations en croisant des critères de localisation de l'exploitation, âge des éleveurs, taille des troupeaux. (tableau). Parmi les éleveurs rencontrés, deux ont abandonné récemment l'élevage ovin, 4 se sont installés depuis moins de 3 ans. Nous avons aussi rencontré un

éleveur qui a reconverti son troupeau ovin lait en troupeau bovin dès les premières années de prédation sur la zone.

Nous avons réalisé des entretiens non directifs au cours desquels nous avons abordé différents thèmes au niveau de l'exploitation, mais aussi au niveau de l'ensemble des systèmes d'élevage locaux. Ces thèmes peuvent être scindés en deux grandes rubriques. D'une part, les évolutions structurelles et organisationnelles à moyen terme tel l'avenir de l'élevage (abandons, installations et reprises d'exploitations) ; la prédation, la mise en place des mesures de protection et les différences qu'elles induisent entre les éleveurs ; l'utilisation du territoire (l'allotement, les relocalisations par rapport au risque de prédation, la requalification des quartiers en lien au risque de prédation et à la mise en place des moyens de protection). D'autre part, les changements de pratiques au quotidien. Nous avons focalisé sur les pratiques de pâturage en regard des risques de prédation. Comment les pratiques ont-elles été adaptées selon les lieux aux risques de prédation ? Comment des mesures de protections ont-elles été (ou non) mises en œuvre ? Les investigations ont porté sur la propre situation de l'éleveur enquêté, mais aussi sur la manière dont il situait sa pratique par rapport à la diversité des façons de faire identifiées dans son environnement.

Nous avons retranscrit les entretiens et pour les différents thèmes d'analyse retenus, nous avons procédé à une analyse de discours permettant de repérer les liens entre une pratique et les arguments mis en avant pour la justifier. Ceci nous permet d'identifier les différentes relations entre modalités matérielles de réalisation d'une pratique, conception du métier et position sociale à laquelle cette conception est rattachée (Darré et al., 2004).

B. Résultats

Nous allons focaliser sur deux dimensions : d'une part, la question de l'évolution des activités d'élevage à moyen terme et d'autre part, l'adéquation entre la mise en place de parcs de regroupement nocturne et les pratiques de pâturage.

1. Le maintien des activités d'élevage

Deux phases nous semblent devoir être distinguées : d'une part, le début de la période de prédation et d'autre part, la période actuelle.

Lorsque la prédation s'installe, nous observons dans les Alpes-Maritimes comme dans l'ensemble de la région une forte diminution du nombre des troupeaux ovin et un accroissement de leur taille. En Vésubie et Roya (tableau 1), la population d'éleveurs se trouve en revanche au lendemain d'une forte dynamique d'installation de jeunes éleveurs et d'un accroissement notable des effectifs d'ovins issus de troupeaux sédentaires. Il semble que les premières années de prédation ont vu disparaître nombre d'éleveurs plus âgés en marge de cette dynamique de développement. Ceux-ci ont alors cessé assez brutalement leurs activités. Bien que nous n'ayons pas rencontré d'anciens éleveurs dans cette situation, il nous semble important de revenir, à partir de ce que nous en ont dit les autres éleveurs, sur ces trajectoires d'exploitation. Le territoire pastoral est constitué en grande part de terrains communaux, auxquels s'ajoute du privé morcelé. L'activité d'élevage est localement plutôt une « histoire de familles ». Dans ce contexte, l'installation de nouveaux éleveurs, en particulier s'ils ne sont pas originaires de la vallée est grandement facilité par une forme de « parrainage » informel de la part d'un éleveur qui cesse son activité. Ainsi, celui-ci en vendant son troupeau, voire en louant sa bergerie, cède aussi son accès à l'espace pastoral qu'il exploite. Il livre aussi, sans

doute, au repreneur une partie de son savoir-faire pour exploiter ces milieux. Lorsque la prédation a éclaté, bon nombre de ces éleveurs âgés n'ont pas réussi à protéger leurs troupeaux (qui ont été en partie décimés) et ont brutalement arrêté leurs activités sans anticipation ni « parrainage » d'une nouvelle installation. Les territoires qu'ils exploitaient ont alors été soit repris par des éleveurs déjà en exercice soit, pour les moins intéressants, abandonnés.

Dans cette même période, la question s'est posée différemment pour les éleveurs plus jeunes. Quelques rares reconversions se sont effectuées soit d'élevage ovin viande vers élevage ovin laitier (1 éleveur rencontré) soit d'ovin laitier vers bovin laitier (1 éleveur). La majorité de ces éleveurs n'a pas envisagé de changements radicaux d'activité sous forme soit d'une reconversion vers un autre type d'élevage soit d'un abandon pur et simple. La question ne semble pas s'être vraiment posée à l'époque, dans la mesure où ils n'imaginaient pas que la prédation se pérennise.

Actuellement, pour les éleveurs en place, la question d'abandon de l'élevage ne semble plus trop se poser. Parmi les éleveurs rencontrés, nous notons cependant deux abandons récents. Un éleveur pluri-actif qui à sa retraite de salarié a abandonné l'élevage et un membre d'un GAEC qui se reconvertit. Pour les autres, le fait de continuer l'élevage ovin ne repose pas sur une perspective dynamique, tel le développement d'une forme d'élevage permettant de manière satisfaisante une cohabitation avec le loup. C'est parce qu'ils ne voient pas d'autres perspectives professionnelles soit à travers une reconversion agricole soit vers un autre secteur d'activité qu'ils restent éleveurs ovin. Parmi ces éleveurs, la plupart pensent qu'il n'est pas raisonnable de s'installer en élevage actuellement dans le secteur. Ceci s'accompagne d'une série de jugements négatifs concernant leur situation :

- Un des premiers points invoqué est la totale dépendance économique à des mesures de soutien. Les mesures de financement des surcoûts liés à la prédation viennent se rajouter aux mesures générales liées à l'élevage ovin en zone de montagne. Ceci donne le sentiment que l'avenir ne dépend pas tant de la qualité de son travail que de décisions politiques incertaines quand à leur pérennisation. Ce sentiment auquel il est largement fait écho dans la profession est renforcé ici par l'importance des soutiens de la mesure t.
- Le sentiment que les conditions de travail se sont grandement dégradées du fait des pratiques qu'il faut mettre en œuvre pour la protection des troupeaux remet en cause la vivabilité même de l'activité. Au-delà de l'évocation du temps de travail, cette idée est généralement associée au manque d'équipement des montagnes qui accentue ce problème des conditions de travail. L'absence ou la vétusté des cabanes est un point très généralement soulevé. Paradoxalement les incitations au recrutement d'aide berger renforcent ce sentiment de conditions de travail dégradées (voire dégradantes). Le refus par des candidats aux postes d'aide berger d'une proposition de travail au motif que les conditions d'hébergement sont trop rudimentaires renvoie en effet les éleveurs à ce qu'eux-mêmes acceptent.
- Si actuellement les éleveurs supportent les attaques, c'est aussi parce qu'elles sont réparties entre les troupeaux présents. L'idée que cela est actuellement tenable est ainsi liée à la présence du collectif d'éleveurs. Aucun d'entre eux toutefois ne voudrait être le dernier éleveur présent sur la zone et compte tenu de leur manque d'optimisme chacun est persuadé que la question se posera dans le futur.
- Enfin des mesures de protection à mettre en place, trop perçues comme imposées par « l'extérieur », remettent en cause ce qui pour nombre d'éleveurs fonde l'idée qu'ils ont de leur métier (cf. infra).

Seuls les éleveurs nouveaux installés ou ceux qui sont en cours d'installation considèrent qu'il est raisonnable de s'installer. Ils affichent une forte passion pour ce métier et considèrent par rapport aux questions de vivabilité invoquées par les autres éleveurs qu'il est normal « d'être en permanence avec le troupeau » même si cela contraint fortement le mode de vie. Parmi les éleveurs rencontrés, un s'installe dans le cadre familial et bénéficie ainsi d'un fort soutien. Un autre d'origine local a réussi à force de patience à se constituer un troupeau et un territoire lui permettant d'envisager la pérennisation de son activité. Il n'en est pas de même pour la dernière installation, hors cadre familial, d'éleveurs extérieurs à la vallée. La prédation apparaît là comme un obstacle supplémentaire à la réussite du projet. Cette situation illustre bien les difficultés additionnelles que la contrainte prédation engendre. Elle pose question quand à l'avenir à moyen terme de l'élevage dans le secteur. Les éleveurs en place, pessimistes sont peu enclins à installer leurs enfants et les reprises d'exploitations dans ce contexte d'absence de repreneur direct est un sujet particulièrement important et problématique en particulier pour le maintien des activités d'élevage en zone de montagne

2. Parcs de regroupement nocturne et pratiques de pâturage

D'une manière générale, la teneur des entretiens traduit de la part des éleveurs un fort travail de justification de leurs propres pratiques. Les argumentaires développés sur ce qu'il est possible/ souhaitable/impossible de faire sont très construits. Le fait que des non éleveurs aient investi ces dimensions et proposent ou tentent d'imposer des modifications de pratiques concernant la conduite des troupeaux a certainement favorisé ce travail réflexif.

Pour illustrer les liens entre la mise en place de mesures de protections, les changements de pratiques que celles-ci suggèrent et les conceptions que les éleveurs ont de leurs activités nous allons nous focaliser sur une mesure phare des programmes de protection la mise en place de parcs de regroupements nocturnes. La présence de chiens de protection quasi généralisée semble quand à elle soulever moins de remises en cause des pratiques pastorales. Elle pose toutefois d'autres problèmes développés par ailleurs dans cet ouvrage.

a. Le jugement sur les pratiques et leurs changements renvoie au sens que le praticien donne à son métier. En ce qui concerne les éleveurs ovins enquêtés ce sens s'articule autour de trois points forts :

- Il faut tirer le meilleur parti possible de l'herbe au pâturage. Ainsi être capable d'alimenter son troupeau en minimisant le recours à de l'aliment distribué en bergerie, et acheté à l'extérieur, est un critère d'excellence technique.
- Une autre référence forte est que le métier c'est avant tout de produire des agneaux (par opposition à être capable de tenir beaucoup de brebis). Compte tenu de ce qui vient d'être dit avant, il s'agit de produire des agneaux broutards. Ainsi la référence à un troupeau bien conduit au pâturage est souvent réalisée en regard du poids moyen des agneaux à la descente d'estive.
- Enfin il faut faire manger les montagnes en assurant une bonne pérennité de la ressource. Ceci avant tout pour minimiser les achats d'aliments les années suivantes et ainsi pérenniser le système.

La figure 1 illustre cette construction d'une cohérence technique : les pratiques mises en œuvre par l'éleveur visent à assurer le respect de ces trois préalables et inscrit ainsi dans un espace limité, figuré par un triangle, le système de pratiques (ovale vert) qu'il met en œuvre. Notre analyse vise à rendre compte de la manière dont ce cadre de référencement des bonnes pratiques est bousculé du fait de changements de pratiques suggérées soit par le risque de prédation soit par la mise en place de mesures de protections.

b. L'évaluation de ce qu'il est possible de faire en terme de changement de pratique renvoie aussi à ce qu'il semble acceptable vis-à-vis des autres, en présence du loup en particulier.

Nous avons distingué deux dimensions de ce jugement, symbolisées en figure 2 par deux axes :

- Un premier axe porte sur le rapport au risque de prédation. S'y oppose l'idée qu'un risque de se faire manger quelques brebis peut être assumé à l'idée qu'il faut absolument protéger le troupeau pour se prémunir de toute prédation.
- Un deuxième concerne les activités de l'éleveur et oppose l'idée qu'il faut vivre en permanence avec le troupeau à l'idée qu'il faut concilier activités de gardes et autres activités, en particulier relations sociales et vie familiale.

c. En prenant comme exemple la préconisation d'utiliser des parcs de nuit pour protéger le troupeau, nous allons analyser comment se distinguent trois choix d'éleveurs pour la conduite du troupeau en regard des modalités d'analyse que nous venons de présenter.

La figure 3 illustre, pour ces 3 différents choix de conduite, la position du système de pratique qu'ils mettent en œuvre relativement aux axes « rapport au risque » et « activité et la capacité à maintenir une cohérence à ce système en regard des préalables qui organisent l'espace des bonnes pratiques.

1. *Ne pas faire de parcs de nuit, mais orienter le troupeau vers les couchades les moins dangereuses.* Ce choix suppose d'accepter une certaine part de risque que les éleveurs concernés considèrent d'autant plus limitée qu'ils accordent une grande confiance aux chiens de protection. L'argumentation repose sur l'idée que pour qu'un parc de nuit soit efficace, il faut ramasser **toutes** les brebis dedans avec les patous. Cela passe alors par une garde serrée de l'ensemble du troupeau toute la journée. Ce gardiennage est d'autant plus nécessaire, difficile à réaliser et dérangeant pour le troupeau que celui-ci est de taille importante, que la montagne est accidentée et (ou) embroussaillée. Ces éleveurs mettent directement en relation le dérangement des animaux et des pertes de croissance des agneaux broutards qu'ils veulent minimiser. Il est alors considéré comme plus souhaitable de pratiquer la couchade libre en orientant le troupeau vers les couchades les moins dangereuses. Si le biais donné au troupeau est bon, l'ensemble des brebis et agneaux s'y retrouveront avec les patous. Cette pratique est souvent associée à des gros troupeaux, des montagnes difficiles et repose sur l'idée que le travail du berger consiste à gérer un subtil équilibre entre ce qu'il impose aux animaux et la marge laissée à ceux-ci qui « savent ce qui est bon pour eux ». L'éleveur peut alors laisser le troupeau seul plus tôt le soir et ainsi concilier garde et d'autres activités.
2. *Rester avec le troupeau autant qu'il le faut et n'avoir recours au parc de nuit que si c'est compatible avec la bonne conduite au pâturage.* Cette alternative qui permet de réduire les risques de prédation conditionne l'usage du parc de nuit à l'assurance que ce ne soit pas au détriment de la bonne conduite au pâturage. En particulier il ne s'agit pas de déranger le troupeau et le rentrer le soir avant qu'il n'ait suffisamment mangé. Il y a débat autour de la capacité à concilier une vie normale et un bon pâturage des animaux. En particulier en été où l'heure de fin de pâturage peut être très tardive. Il est reconnu localement que peu d'éleveurs peuvent avoir recours à cette pratique, il faut que la montagne et ses équipements s'y prêtent. Cette conduite est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que le troupeau est important. Un éleveur a de ce point de vue une position emblématique, il conduit un gros troupeau

et le rentre tous les soirs tout en étant considéré comme ne négligeant pas ses animaux. Ceci est toutefois réalisé, du point de vue des autres éleveurs, au détriment de sa vie personnelle et peu hormis les jeunes en cours d'installation se disent prêts à supporter ce rythme de vie.

3. *Rentrer le troupeau tous les soirs en parcs pour être tranquille quitte à remettre en cause les bonnes pratiques de pâturage.* Ce choix est argumenté par la nécessité absolue pour ces éleveurs d'éliminer au maximum le risque de prédation, ne pas être trop inquiet pour le troupeau et pouvoir dormir. Cette pratique est souvent mise en œuvre par des éleveurs qui considèrent qu'« on » les oblige à adopter de telles pratiques ou de manière transitoire par des éleveurs qui se trouvent sur un quartier donné en présence de prédateurs très fortes. Ce choix est fait en décalage aux références que les éleveurs qui les mettent en œuvre considèrent eux même comme les bonnes pratiques de pâturage. Ceci les conduit à émettre un jugement dévalorisant de leur métier.

Ainsi, lorsqu'on propose aux éleveurs de bannir les couchades libres pour mettre en place des parcs de nuit, on leur suggère soit d'augmenter considérablement leurs contraintes en travail s'ils veulent rester en accord avec leurs références de bonnes pratiques, soit, s'ils veulent concilier garde et autres activités, de mettre en œuvre des pratiques qui sortent du cadre de références caractérisant un bon éleveur.

C. Discussion -conclusion

Concernant les évolutions à moyen terme, comme nous l'avons vu, malgré la présence ancienne et importante de la prédation le système d'élevage local ne s'est pas effondré. Toutefois il apparaît nettement que ce maintien d'activité est dû à la forte proportion, lors du développement de la prédation, d'éleveurs relativement jeunes auxquels peu d'opportunités de reconversions se sont présentées. La situation de l'élevage dans ces vallées reste très fragile. La présence du loup s'accompagne d'une forte démotivation qui devrait amplifier dans un avenir proche les problèmes de reprise d'activité. L'idée énoncée lors des entretiens que le système actuel tient du fait d'une présence encore nombreuse d'éleveurs permettant de répartir et ainsi de mieux assumer le risque de prédation doit attirer l'attention sur d'éventuels effets de seuils. En terme de transposition à d'autres zones d'élevage, cette relative résistance de l'activité semble très liée à une conjonction entre arrivée du loup et démographie favorable des éleveurs, ainsi qu'à la faiblesse des possibilités de reconversion des éleveurs dans ces vallées. Ce constat n'est sans doute pas transposable à de nombreuses vallées de montagne dans lesquelles des activités touristiques, entre autre, et donc des possibilités de reconversions, se développent.

La question du dynamisme des activités d'élevage est au centre de débats sur la forme des mesures de soutien mises en œuvre dans le cadre du plan loup. Le développement de mesures de soutien « forfaitaires », tel le gardiennage renforcé est certainement très efficace pour aider les troupeaux sédentaires de taille moyenne à se maintenir à court terme. Mais de telles mesures semblent aussi « brouiller les cartes » en terme de reconnaissance par les éleveurs « du travail bien fait », dans la mesure où elles imposent des normes vécues comme « aberrantes ». Il y a dès lors effet pervers, dans la mesure où les éleveurs ne perçoivent pas de perspective à long terme et gèrent une sorte de rente personnelle à court terme. S'il paraît nécessaire de maintenir une prise en charge du surcroît de travail lié à la protection des

troupeaux – selon des modalités peut-être à redéfinir -, seules des actions d'investissement sur les espaces pastoraux peuvent contribuer à recréer une perspective à plus long terme. A travers les entretiens que nous avons réalisés, les éleveurs aspirent davantage à ce que les soutiens aillent à des équipements (cabanes, filets de protection anti-dérochement sur les couchades dangereuses, débroussaillage...) leur permettant de concilier dans leur travail ce qu'il semble « bon de faire » avec une plus grande vivabilité. Ne serait-il pas aberrant de soutenir à bout de bras des pratiques imposées reposant sur des équipements inadaptés, voire dégradants pour l'éleveur quand il ne dispose que de cabanes vétustes ?

Concernant les changements de pratiques, l'exemple développé sur la question de l'acceptabilité des parcs de nuit met en évidence la nécessité de ne pas isoler une pratique de l'ensemble du système de pratiques mis en cohérence par les éleveurs en fonction du sens qu'ils donnent à leurs activités. Ainsi, les pratiques d'élevage développées localement semblent d'une grande cohérence pour valoriser les espaces naturels de ces vallées. Aucune proposition alternative n'a actuellement fait ses preuves. Imposer, dans le cadre des mesures de protection, des dispositions telle que le parc de nuit peut remettre en cause la cohérence de l'ensemble du système. Ce constat fait dans les vallées de Vésubie et Roya semble d'ailleurs très convergent avec les analyses développées dans d'autres secteurs des Alpes du Sud (cf. présentation de A. Sihol et al. et Garde et al dans le même ouvrage). Il nous semble important de considérer que les solutions pour s'adapter au mieux à la prédation ne sont pas univoques, que dans bien des cas elles ne sont pas encore trouvées et que leur mise au point relève d'un véritable travail d'innovation qui doit être pensé localement. Des travaux visant à favoriser l'émergence de solutions localement acceptables devraient ainsi être confortés et totalement intégrés aux dispositions du plan loup.

Bibliographie :

DARRE J.P., MATHIEU A., LASSEUR J.(COORD.) 2004. *Le sens des pratiques conceptions d'agriculteurs, modèles d'agronomes.* science Update, INRA-Editions, Paris. 320 pp

LEGUEN R. , SIGWALD A. 1999. Le métier d'éleveur face à la politique de protection de la biodiversité. *Economie Rurale* 249, 41-48.

LEMERY B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail* 45, 9-25.

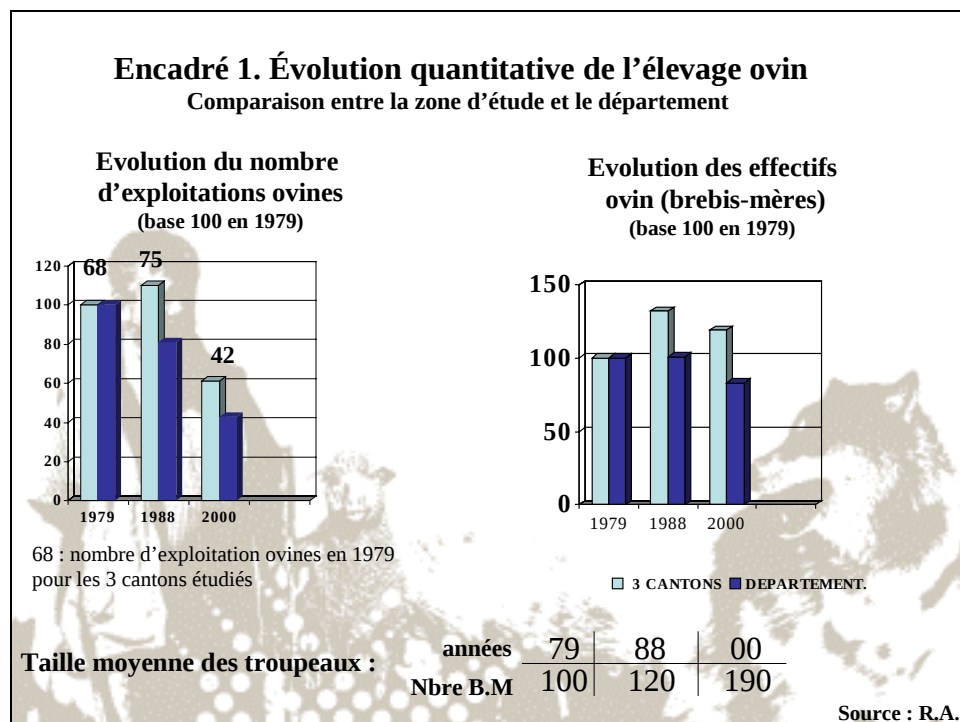


Figure 1. Les valeurs qui encadrent l'espace des bonnes pratiques

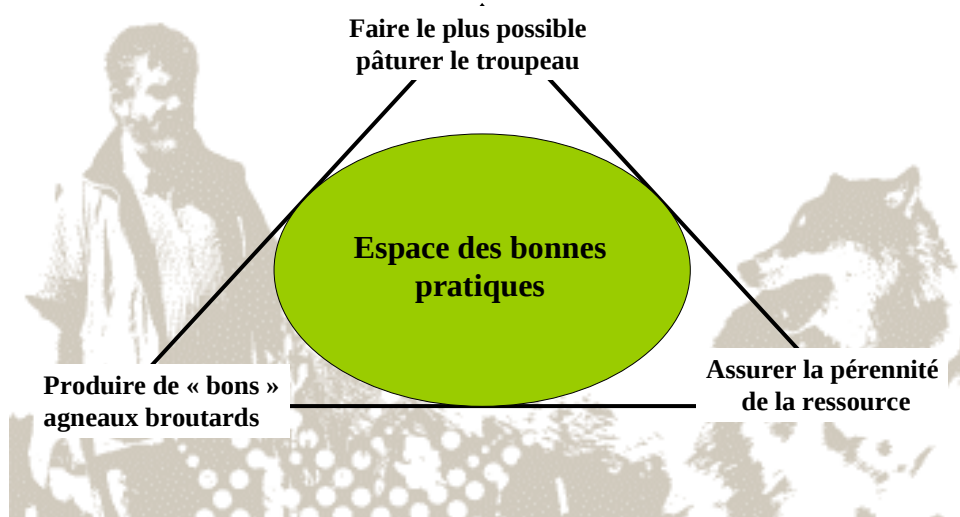


Figure 2. L'espace de ce qu'il est « socialement acceptable » de faire en présence du loup.

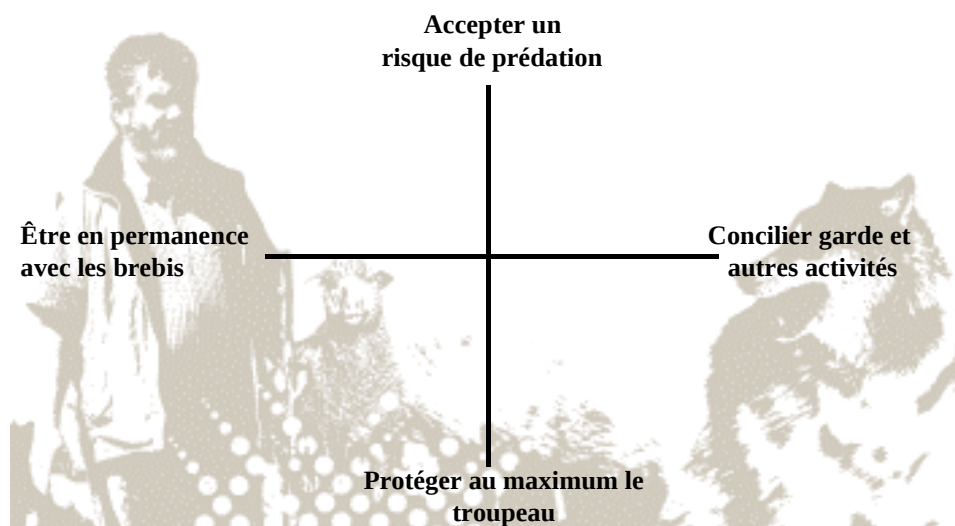


Figure 3 . Différentes positions prises par les éleveurs (selon l'articulation entre les dimensions précédentes) :

